

Backgrounder

On July 18, 2017, Finance Minister Bill Morneau introduced draft legislation, explanatory notes, and a consultation paper proposing to fundamentally overhaul the system of taxation for private companies, their shareholders and family members.

These proposals are broad-based and primarily target Canadian-controlled private corporations, regardless of sector, industry or economic grouping.

The proposal documents contained 137 pages of material and potentially represent a change in tax policy towards private companies. These changes were introduced in the name of improving tax fairness as part of the Government's long-term plan to create jobs and grow the economy.

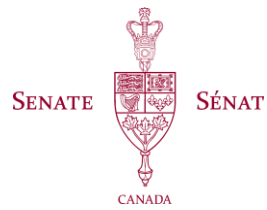
The 63-page consultation paper outlined the following three issues identified in Budget 2017:

- *Sprinkling income using private corporations;*
- *Holding a passive investment portfolio inside a private corporation; and*
- *Converting a private corporation's regular income into capital gains.*

The cover letter from the Minister acknowledges: *"These are complex rules, and we recognize it will mean a big change for some."*

While support for tax fairness for all Canadians is an important goal, there may be unintended consequences from these proposed changes that may put Canadians and Canadian businesses at a disadvantage. These unintended consequences may include:

- 1- **Adverse Impacts on Small Businesses** – Millions of Canadians depend on small businesses for their livelihoods and in fact these businesses represent one of the main drivers of the Canadian economy. These small business owners have legitimately structured their affairs, their retirement savings, and the investment in their businesses using the current long-standing legislative framework. Every corporation that is not a 'public' corporation will be impacted to some degree. We need to understand if it is truly in our national interest to change the rules.
- 2- **Adverse Impacts on Young Entrepreneurs** – The Government proposal impacts young Canadians between the ages of 18 and 24 differently than those aged 25 and over. Many of Canada's innovators and start-ups may see this as a disincentive to start their business in Canada and may opt to do so in the U.S. or elsewhere. This would further contribute to Canada's "brain drain". In addition, the proposed revisions in their current form may make it very difficult, perhaps even completely uneconomic, for young family members to invest in their family business.
- 3- **Broadening the Competitiveness Gap** – These proposed changes may have an effect on broadening the competitiveness gap between Canada and the U.S. We need to ensure that Canada remains competitive with the U.S. and not continue to extend the divide. I understand that many of the proposed changes will weaken Canada's competitive position, and therefore directly and adversely impact prosperity for all Canadians.



Office of the Honourable Doug Black, Q.C.
Cabinet de l'honorable Doug Black, c.r.

- 4- Adverse Impacts on Professionals and Skilled Entrepreneurs – We need to ensure the proposed changes do not drive away highly skilled entrepreneurs from Canada, such as professionals in the medical and skilled trade sectors, as a result of making it harder for them to do business here. These professionals are the backbone of our economy, our health-care system, and our country.

NOTE D'INFORMATION

Le 18 juillet 2017, le ministre des Finances, Bill Morneau, a présenté des propositions législatives, des notes explicatives et un document de consultation qui proposent de réformer en profondeur le régime fiscal pour les sociétés privées, leurs actionnaires et les membres de la famille.

Ces propositions sont de portée générale et concernent principalement les sociétés privées sous contrôle canadien, peu importe le secteur d'activité, l'industrie ou le groupement économique.

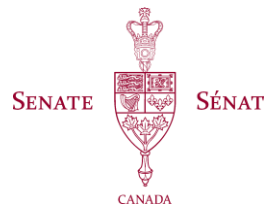
Les documents de la proposition contiennent 145 pages et pourraient constituer un changement dans la politique fiscale concernant les sociétés privées. Ces changements sont apportés dans un but d'amélioration de l'équité fiscale dans le cadre du plan à long terme du gouvernement pour créer des emplois et faire croître l'économie. Le document de consultation, qui compte 70 pages, porte sur les trois questions suivantes soulevées dans le budget de 2017 :

- La répartition du revenu par le recours aux sociétés privées;
- La détention d'un portefeuille de placements passif dans une société privée;
- La conversion du revenu régulier d'une société privée en gains en capital.

Dans sa lettre de présentation, le ministre admet que « [c]es règles sont complexes, et nous savons qu'elles entraîneront des changements importants pour certains ».

Bien qu'il soit important de soutenir l'équité fiscale pour tous les Canadiens, ces propositions pourraient entraîner des conséquences inattendues qui risquent de désavantager les Canadiens et les entreprises canadiennes. Ces conséquences pourraient être les suivantes :

- 1- Impacts négatifs sur les petites entreprises – Des millions de Canadiens dépendent des petites entreprises pour gagner leur vie, et, en fait, ces entreprises constituent l'un des principaux moteurs de l'économie canadienne. Ces petites entreprises ont structuré leurs affaires, leurs économies de retraite et les investissements dans leurs activités en toute légitimité en fonction de l'actuel cadre législatif, qui existe depuis longtemps. Toute société qui n'est pas une société « ouverte » sera touchée dans une certaine mesure. Il faut déterminer s'il est véritablement dans l'intérêt du pays de changer les règles.
- 2- Impacts négatifs sur les jeunes entrepreneurs – La proposition du gouvernement ne touche pas les jeunes Canadiens de 18 à 24 ans de la même manière que les personnes âgées de 25 ans et plus. Bon nombre des innovateurs et des entreprises naissantes du Canada dans la nouvelle économie pourraient voir cet aspect comme une raison pour ne pas lancer leur entreprise au Canada et pourraient choisir de se lancer en affaires aux États-Unis ou dans un autre pays. Cela pourrait accentuer l'« exode des cerveaux » que vit le Canada. De plus, les modifications proposées pourraient rendre très difficile, voire absolument non rentable, pour les jeunes membres d'une famille ayant une entreprise d'investir dans l'entreprise familiale.



- 3- Élargissement de l'écart concurrentiel – Ces changements proposés pourraient entraîner l'élargissement de l'écart concurrentiel entre le Canada et les États-Unis. Nous devons veiller à ce que le Canada demeure compétitif par rapport aux États-Unis, et non pas continuer à élargir cet écart. Nous savons que plusieurs des changements proposés auront pour effet d'affaiblir la position concurrentielle du Canada et toucheront donc directement et négativement la prospérité pour tous les Canadiens.
- 4- Impacts négatifs sur les professionnels et les entrepreneurs qualifiés – Nous devons nous assurer que les changements proposés n'incitent pas les entrepreneurs hautement qualifiés du Canada, comme les professionnels de la santé et des métiers spécialisés, à quitter le pays du fait qu'il deviendrait difficile pour eux de faire affaire ici. Ces professionnels forment l'épine dorsale de notre économie, de notre réseau de santé et de notre pays.